

Communiqué de presse

Berne, le 18 octobre 2017

Redevance médiatique : face à l'arbitraire, l'usam exige un vrai débat

L'Union suisse des arts et métiers usam exige l'ouverture d'un vrai débat sur le contenu et la portée du service public de la SSR. Or Doris Leuthard, ministre de la communication, continue de s'y opposer. Les adaptations arbitraires du niveau de taxation qu'elle a annoncées aujourd'hui reviennent à administrer des calmants face à l'initiative pour la suppression des redevances Billag. Rejetant cette manière de procéder qu'elle juge inadéquate, l'usam, plus grande organisation faïtière de l'économie suisse, exige que toutes les entreprises soient exonérées de la redevance médiatique.

Les entreprises ne peuvent pas écouter la radio ni regarder la télévision. Pourtant, selon les niveaux de taxation annoncés aujourd'hui par Doris Leuthard, ministre de la communication, elles devront continuer de payer annuellement jusqu'à 35'530 francs de redevance médiatique. Fixer à 500'000 francs la limite du chiffre d'affaires au-dessous de laquelle les entreprises en seront exonérées est une mesure parfaitement arbitraire. Même des micro-entreprises n'engrangeant que très peu de bénéfices – voire aucun bénéfice – doivent, dans certaines branches, atteindre des chiffres d'affaires élevés. L'Union suisse des arts et métiers exige que toutes les entreprises soient exonérées de la redevance Billag.

La manière de procéder de notre ministre des médias confirme une fois de plus qu'elle veut empêcher l'ouverture promise d'un débat de fond sur le contenu et la portée du service public. Avant de pouvoir fixer le niveau de la redevance médiatique, il importe d'en discuter et de définir les prestations qui sont attendues de ce service public. Dans un tel contexte, les adaptations du niveau de taxation annoncées aujourd'hui se révèlent n'être qu'un coup d'esbroufe sans lendemain. Face à l'initiative pour la suppression des redevances Billag, on en vient maintenant à fixer, d'en haut et arbitrairement, un niveau de taxation. Et l'on pourra, de la même manière arbitraire, le relever encore après la votation.

Renseignements complémentaires**Hans-Ulrich Bigler**, directeur, tél. 031 380 14 14, mobile 079 285 47 09**Dieter Kläy**, responsable du dossier, tél. 031 380 14 45, mobile 079 207 63 22

Numéro 1 : plus grande organisation faïtière de l'économie suisse,
l'usam représente 250 associations et quelque 300 000 PME